

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8404/91 (Presse 159)

1517th meeting of the Council - Economic and Financial Affairs -

8th ministerial meeting of the IGC on EMU

Luxembourg, 7 October 1991

President: Mr Wim KOK

Minister for Finance of the Kingdom of the Netherlands

1by/HM/mup

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Philippe MAYSTADT

Minister for Finance

Denmark:

Mr Fogh RASMUSSEN

Minister for Economic Affairs

Mr Jens THOMSEN

State Secretary, Ministry of Finance

Germany:

Mr Theodor WAIGEL

Federal Minister for Finance

Mr Franz Christoph ZEITLER

State Secretary, Federal Ministry of

Finance

Mr Horst KÖHLER

State Secretary, Federal Ministry of

Economic Affairs

Mr Johann EEKHOFF

State Secretary, Federal Ministry of

Economic Affairs

Greece:

Mr Eythymios CHRISTODOULOU

Minister for Economic Affairs

Spain:

Mr Carlos SOLCHAGA CATALAN

Minister for Economic Affairs and

Finance

Mr Pedro PEREZ

State Secretary for Economic Affairs

France:

Mr Pierre BEREGOVOY

Ministre d'Etat, Minister for Economic and Financial Affairs

and the Budget

Ireland:

Mr Albert REYNOLDS

Minister for Finance

lby/HM/mup

Italy:

Mr Guido CARLI Minister for the Treasury

Mr Rino FORMICA Minister for Finance

Luxembourg:

Mr Jean-Claude JUNCKER Minister for Finance

Netherlands:

Mr Wim KOK Minister for Finance

Mr Marius van AMELSVOORT State Secretary for Finance

Portugal:

Mr Miguel BELEZA Minister for Finance

Mr Carlos TAVARES State Secretary, Treasury

Mr José de OLIVEIRA COSTA State Secretary for Fiscal Affairs

United Kingdom:

Mr Norman LAMONT Chancellor of the Exchequer

Commission:

Mr Jacques DELORS President
Mr Henning CHRISTOPHERSEN Vice-President
Mrs Christiane SCRIVENER Member

Also attended:

Mr Cees MAAS Chairman of the Monetary Committee
Mr Erik HOFFMEYER Chairman of the Committee of Central

Bank Governors

lby/HM/mup

IGC ON ECONOMIC AND MONETARY UNION

In the light, in particular, of a report from the Chairman of the Monetary Committee, the IGC held a wide-ranging discussion on the procedure regarding excessive deficits, including the desirability and details of sanctions.

The IGC also agreed on some procedural arrangements for further examination of the institutional aspects of EMU. In addition, it considered a suggestion by the Danish delegation for the reduction of the narrow fluctuation band under the exchange-rate mechanism, as from 1 January 1994.

Winding up the discussions, the Presidency confirmed its intention of formally submitting comprehensive political proposals by the end of October.

0 0

lby/HM/be

RELATIONS WITH THE SOVIET UNION: REQUEST FOR FOOD AID

The Council heard a statement by President DELORS setting out in particular specific suggestions for following up the lines of approach proposed by the Presidents of the Council (Mr LUBBERS) and of the Commission and the Chairman of the G-7 (Mr MAJOR) following the meeting which they had held on 3 October to consider the reply to be made to the Soviet request by the Community and the G-7 industrialized countries.

After discussing those suggestions, the Council agreed to an overall approach involving:

- an appropriate, swift, concerted approach to the Soviet request under G-7 auspices;
- a balanced breakdown of the cost between the various G-7 members in proportion of one-third for the Community, one-third for the USA and one-third for Japan and Canada;
- an overall budget of the order of \$7 500 million;
- the dispatch by the G-7 of a high-level political mission to the USSR in order to consider more closely the possibility of implementing the operation swiftly and effectively.

In the light of these lines of approach, Mr MAJOR, the G-7 Chairman, will be able to continue his talks with the other G-7 members without delay in order to reach agreement on the total amount and the cost breakdown for this co-ordinated emergency and.

lby/HM/be

As regards the Community's contribution to this emergency aid, the Council agreed in principle on the following:

- establishment of an ECU 1 250 million credit facility to assist with imports of foodstuffs and medical supplies into the USSR. That sum, in addition to existing Community aid (ECU 250 million in food aid and ECU 500 million in credits for imports of foodstuffs into the USSR), would bring the overall Community effort to ECU 2 000 million, equivalent in level to the aid already decided on or envisaged by the USA (around \$2 500 million);
- Community aid (and if possible aid from other G-7 members) could also be provided by means of three-way operations involving Central and East European countries, including the Baltic States. The breakdown between direct aid and three-way operations would be based on a ratio of 50%.

Once the outcome of discussions in progress within the G-7 and the results of the political mission to the USSR are known, the Commission will submit formal proposals to enable the Community to implement that part of the emergency and forming its contribution.

lby/HM/be

RELATIONS WITH EASTERN EUROPE

- co-operation between the Commission and the EBRD

The Council was informed that the talks in progress between the Commission and the EBRD had already narrowed the gap between positions and were continuing with a view to arriving at a satisfactory solution for both sides as soon as possible.

ABOLITION OF FISCAL FRONTIERS

- Transitional VAT arrangements
- Administrative co-operation in the field of indirect taxation

The Council discussed in detail the last problems still to be resolved regarding two legislative drafts designed to couch in legal terms the agreements already arrived at in the ECOFIN Council on VAT and administrative co-operation.

Following the discussion, the Council instructed the ad hoc Working Party to resolve those problems in order for the Council to adopt the texts at its next meeting, in November.

lby/HM/be

RELIEF OF ACP DEBT TO THE COMMUNITY

The Council again discussed the Commission proposals, enabling all delegations to spell out clearly their positions on the various aspects involved.

The Permanent Representatives Committee will continue considering the matter in order to prepare, for the next ECOFIN Council meeting, the final conclusions to be drawn from discussions as a whole on the Commission proposals.

COMMUNITY STRATEGY FOR LIMITING CARBON DIOXIDE EMISSIONS AND IMPROVING ENERGY EFFICIENCY

The Council heard Mrs SCRIVENER present the Commission communication.

In view of the procedural arrangements already decided on by the Environment Council on 1 October 1991 (see press release 8086/91 Presse 153), the Council agreed to discuss the communication in depth at one of its forthcoming meetings, in the light of the approach to emerge from the Energy and Environment Councils regarding the communication.

The Presidency will ensure the necessary co-ordination between the various bodies.

lby/HM/be

MISCELLANEOUS DECISIONS

Relations with Japan

The Council adopted the Regulation abolishing certain quantitative restrictions in the various Member States, particularly as regards Japan, and amending Annex I to Regulation (EEC) No 288/82 accordingly.

EEC-Mexico relations

With the European Parliament having delivered its Opinion at its sitting on 10 September 1991, the Council adopted the Decision concerning the conclusion of the Framework Agreement for co-operation between the European Economic Community and the United Mexican States, signed on 26 April 1991 in Luxembourg.

For the content of that Agreement, see press release 5801/91 Presse 52.

Textiles: Bulgaria and Romania

Under the PHARE operation to improve access to the Community market for products originating in Bulgaria and Romania, the Council authorized the Commission to open negotiations with those two countries for the purposes of amending the Textiles Agreements in force with each of them.

The aim of the negotiations is to increase, within certain limits, the quotas for the two countries for 1991. The Community offer amounts to an increase of around 8% for Bulgaria and 2% for Romania for products covered by the Multifibre Arrangement.

EN

lby/HM/be

It should be noted that, again under PHARE, similar amendments have already been agreed on with Poland, Hungary and Czechoslovakia.

Community membership of the FAO

The Council agreed to a letter being sent by the Presidency to the FAO's Director-General for the purpose of obtaining the inclusion on the agenda for the forthcoming FAO Conference of an item concerning a possible application for Community membership of the FAO.

Fisheries Agreement between the EEC and Guinea-Bissau

The Council adopted the Decision on the conclusion of the Agreement in the form of an exchange of letters concerning the provisional application of a new Protocol establishing for the period of 16 June 1991 to 15 June 1993 the fishing rights and financial compensation provided for in the Agreement between the European Economic Community and the Republic of Guinea-Bissau.

The new Protocol increases catch possibilities from 10 000 to 11 000 GRT for shrimps and from 5 000 to 6 000 GRT for fish and cephalopods, while the number of tuna vessels and surface longliners is reduced from 95 to 32 to reflect the Community fleet's real requirements.

The financial compensation payable from the Community budget is raised to ECU 12 million for two years, plus ECU 850 000 to support national scientific programmes and ECU 550 000 to finance awards for study in the fisheries sector.

In addition, new fees payable by shipowners have been set.

lby/HM/be

Draft supplementary and amending budget No 2 for 1991

The Council established draft supplementary and amending budget No 2 for the financial year 1991, covering the budget guarantee in respect of Romania and Algeria and energy planning as decided by the ECOFIN Council on 9 September 1991.

It instructed the Budget Committee to continue examining the other components of preliminary draft supplementary and amending budget No 2/91, which might, depending on the outcome of that examination, be included in another draft supplementary and amending budget.

Appointments

The Council replaced (for the remainder of their terms of office):

- a member and an alternate member of the Advisory Committee on Nursing Training;
- an alternate member of the Advisory Committee on the Training of Dental Practitioners;
- a member of the Advisory Committee on the Training of Midwives.

433

Conseil Eco-Fin (Bruno JULIEN)

Le Conseil Eco-Fin du 7 octobre abordera deux thèmes qui découlent des accords politiques intervenus lors des Conseils de décembre 1990 et de juin 1991 sur la fiscalité indirecte, à savoir :

- le régime transitoire de TVA (projet de Directive)
- la coopération administrative (projet de Règlement).

L'accord du 24 juin 1991 est un acquis fondamental puisqu'il prévoit un rapprochement du taux de TVA et des accises à partir du 1er janvier 1993 et l'abolition des frontières fiscales entre les Etats membres à la même date. Il a été convenu que durant une période transitoire la TVA continuerait à être appliquée dans l'Etat membre de consommmation (mais plus à la frontière) avant d'arriver en principe le 1er janvier 1997 à un régime définitif de taxation dans l'Etat membre d'origine.

C'est la Directive sur le **régime transitoire de TVA** qui fixe les modalités de taxation durant la phase transitoire tandis que le **règlement de coopération administrative** prévoit de nouvelles procédures de coopération et d'information dans le domaine de la fiscalité indirecte entre les administrations nationales afin de prévenir les fraudes.

La suppression des frontières fiscales dès le 1er janvier 1993 représentera un acquis considérable pour les citoyens européens qui pourront librement acquérir les biens de leur choix à l'intérieur de la Communauté sans aucune limite et les transférer dans leur Etat de résidence. Pour les entreprises communautaires, ceci signifiera aussi un gain très important : plus d'attente aux frontières, élimination de 50 millions de documents douaniers... Mais les dispositifs de prélèvements et de contrôle des taxes auprès de ces entreprises durant la phase transitoire ne doivent pas substituer de nouvelles barrières aux anciennes. C'est la raison pour laquelle Mme Scrivener souhaite dans le respect de la lettre et de l'esprit des décisions du Conseil que les textes qui seront examinés par le Conseil :

- allègent au maximum la charge administrative des entreprises et notamment des petites et moyennes entreprises,
- simplifient les procédures et luttent contre toute tentative bureaucratique.

Le Conseil Eco-Fin du 24 juin 1991 avait donné mandat au groupe ad hoc de hauts fonctionnaires fiscaux de rechercher toutes les simplifications nécessaires afin d'obtenir un allègement effectif des charges des entreprises et des administrations. La Commission est constamment intervenue lors de ces travaux du Conseil pour soutenir les propositions de simplification. Les résultats obtenus dans ce domaine sont particulièrement significatifs.

- 1. Le projet relatif au **régime transitoire** de TVA a été modifié sur des points importants, tels que :
- la suppression de la taxation des acomptes,
- la possibilité pour les PME de recourir à un listing allégé,
- la disparition de la distinction entre ventes à distance et ventes par correspondance.
- 2. Le projet relatif à la coopération administrative a également fait l'objet d'améliorations importantes. Le texte actuel permet en effet :
- une protection accrue de la confidentialité des données,
- la possibilité pour les Etats membres de notifier les entreprises lorsque des informations les concernant sont transmises entre Etats membres,
- ainsi qu'une limitation au strict nécessaire des échanges d'informations.

Tel sera l'objet des délibérations d'un Conseil important puisqu'il traitera de textes nécessaires à la mise en oeuvre de l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté.

Amitiés,
Bruno DETHOMAS

Luxembourg, le 7 octobre 1991.

NOTE BIO(91) 312 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil ECO-FIN (Bruno Julien)

Le Conseil ECO-FIN a débuté par l'examen des points liés à la fiscalité indirecte (Directive sur le régime transitoire TVA et règlement sur la coopération administrative). Après avoir adressé des remerciements à la Présidence néerlandaise pour le travail important accompli sur ces deux textes qui doivent traduire en termes juridiques les accords politiques de décembre 1990 et juin 1991, Mme Scrivener a rappelé que les textes adoptés devaient respecter l'esprit de l'accord politique. Le Commissaire a noté que des progrès significatifs avaient été réalisés grâce aux suggestions des Etats membres et en particulier du Royaume-Uni et de l'Allemagne dans la voie de la simplification. Elle a rappelé que la Commission apporte un ferme soutien à la réalisation d'un accord.

Après un tour de table où les délégations ont indiqué les principaux problèmes en suspens, la Présidence a décidé de réunir immédiatement un groupe ad hoc qui concentrera ses travaux sur les thèmes suivants :

- taxation des moyens de transport
- régime des "duty free"
- ventes à distance
- simplification administrative

Le Conseil reprendra ses travaux dans l'après-midi pour prendre connaissance des conclusions du goupe ad hoc.

Amitiés, Bruno DETHOMAS Bruxelles, le 7 octobre 1991.

NOTE BIO (91) 312 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL ECOFIN (Luxembourg, le 07/10)

Le Conseil Ecofin a traité, en séance restreinte, l'assistance à l'Union soviétique. Il a - après rapport du président Delors - décidé d'une aide - sous forme de facilités de crédit - de deux milliards d'écus (incluant les 250 millions de dons et les 500 millions de crédits garantis décidés au Conseil Européen de Rome). Les facilités de crédit de 1,250 Mécus devront être ensuite formellement présentées par la Commission au Conseil.

li a été admis que la participation communautaire serait de l'ordre du tiers de l'aide du G-7 à l'Union soviétique, ce qui suppose que les Etats-Unis et le Japon contribuent à la même hauteur que la Communauté.

Pour aider aussi les pays de l'Est et du centre de l'Europe, il a été précisé que les facilités de crédit communautaires devraient servir pour moitié à acheter des produits alimentaires à ces pays.

Une mission du G-7 à haut niveau se rendra prochainement en Union soviétique pour discuter avec les responsables de l'Union et des Républiques de la mise en oeuvre de cette aide.

Présentant ces résultats à la presse avec M. Kok, le président de la Commission a notamment précisé :

"La décision est prise et maintenant l'opération est conduite par M. Major lui-même. Le G-7 aura beaucoup à faire pour s'interroger sur la situation économique et financière de l'Union soviétique et échanger des informations. Maintenant nous avons un processus pour la première fois sous l'égide du G-7".

"Je pense que nous ferons un emprunt de 1,250 Mécus, peut-être avec une petite part budgétaire, un ticket modérateur budgétaire et ce crédit, dans mon esprit mais ça ce n'est pas décidé – et ce matin j'ai expliqué également comment pourrait fonctionner une opération triangulaire – serait donné à l'Union soviétique qui, dans le contrat, achèterait la moitié à la Communauté et l'autre moitié aux autres pays européens. L'argent que recevrait les autres pays européens serait versé à un compte spécial et cet argent, ces écus pourraient être utilisés :

- soit pour fournir des garanties à ces pays pour leur permettre de stimuler leur commerce extérieur, donc sous forme de garanties, par exemple un compte à la banque des règlements internationaux et quand la Pologne, la Hongrie veulent emprunter sur le marché, lis peuvent utiliser cette garantie ou bien lorsqu'ils veulent faire des crédits commerciaux, lis peuvent garantir leurs exportateurs avec cet argent; ça c'est la formule garantie
- ou bien, ils pourraient utiliser ces écus pour payer en "hard currencies" le solde de leurs opérations commerciales entre eux ou bien nous acheter des biens d'équipement pour leur modernisation.

Donc c'est une formule que j'avais en tête depuis trois mois et que d'ailleurs je n'ai pas inventée : elle correspond à l'union européenne des payements d'après guerre que les Américains nous avaient demandé de faire entre nous. Mais, compte tenu qu'ils sont très affectés par la baisse du commerce extérieur dûe à l'effondrement du Comecon, ce serait un moyen pour eux de stimuler leur commerce extérieur. Et vous le savez, il vaut mieux qu'ils vendent plutôt qu'ils empruntent davantage."

"Pour l'instant, nous sommes en discussion avec l'Union soviétique. Nous avons donc proposé ce qu'on appelle la clause de souveraineté qui consiste à ce que les deux parties se mettent d'accord pour désigner un tribunal et, en cas de défaut du pays emprunteur, le pays créditeur peut acter avec la décision de ce tribunal et saisir des biens. Il y a une autre formule qui consiste à se contenter d'un accord de la Banque pour le Commerce Extérieur".

Amitiés, Bruno Dethomas

· () (1

Bruxelles, le 8 octobre 1991.

NOTE BIO(91) 312 (suite 3 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil ECO-FIN (Bruno JULIEN)

- Fiscalité

En fin de Journée, le groupe ad hoc qui s'était réuni à la demande de la Présidence pour examiner les points en suspens sur le projet de Directive sur la période transitoire et de règlement sur la coopération administrative a rendu compte au Conseil :

- . de nombreux détails techniques ont été résolus (exemple : longueur des bateaux...)
- . sur les points plus fondamentaux concernant notamment la simplification administrative, des ébauches de solutions ont été envisagées.

Le Conseil ECO-FIN a chargé le groupe ad hoc d'approfondir ses recommandations de solutions dans les prochaines semaines en vue d'arriver à un accord final lors du prochain Conseil ECO-FIN.

Au sujet des magasins "hors taxes", Mme Scrivener a rappelé les conditions strictes que la Commission attacherait à leur maintien temporaire :

- . Il devrait s'agir d'une période brève, quelques années tout au plus. La durée de 4 ans proposée par la Présidence néerlandaise doit à mon sens être considérée comme un maximum. Cette durée devrait être tout à fait indépendante de celle du régime transitoire TVA.
- . La suppression définitive des "duty-free" pour les voyages intracommunautaires à l'issue de cette période devra être automatique, sans possibilité quelconque de remise en cause de ce "délai de grâce".
- . Pendant cette période, le système des "duty-free" devra fonctionner sans contrôles aux frontières intérieures puisque ceux-ci seront supprimés dès le 1er janvier 1993. Cela devrait figurer explicitement dans le texte de la Directive.

Ces conditions n'étant pas remplies, Mme Scrivener a émis une réserve formelle de la Commission sur cette proposition.

En conclusion, les deux textes présentés sur la fiscalité indirecte nécessitent encore des simplifications de manière à ce que le nouveau régime ne soit pas trop pesant pour les entreprises communautaires. Les progrès d'ores et déjà accomplis dans cette voie permettent d'augurer une conclusion positive de ce dossier dans les mois à venir.

Mme Scrivener a attiré l'attention du Conseil sur les deux propositions de la Commission en matière de fiscalité des entreprises et en particulier sur la proposition de Directive concernant la suppression de la retenue à la source sur les paiements d'intérêts et de redevances effectués entre société mère et filiales d'Etats membres différents. Le Commissaire, soulignant l'intérêt de ces décisions pour les opérateurs économiques, a souhaité leur adoption rapide. Elle a noté avec satisfaction la création d'un groupe ad hoc par le Conseil qui devra faire rapport sur les propositions de la Commission avant le 1er décembre.

Mme Scrivener a présenté les grandes orientations de la communication de la Commission sur la réduction des émissions de CO2. Le Conseil ECO-FIN sera saisi de cette communication après les Conseils Energie et Environnement.

Amitiés, Bruno DETHOMAS 37.4=